

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 15 juin 2018**

### **Bienvenue**

Le Conseil municipal souhaite la plus cordiale bienvenue aux propriétaires et passionnés de vieille mécanique, mais aussi aux nombreux visiteurs attendus à la 12<sup>e</sup> Rencontre des anciens tracteurs de Villeret, agendée cette fin de semaine, soit le samedi 16 et dimanche 17 juin 2018.

### **Allocations familiales communales**

Le règlement fixe la date du 30 juin comme référence pour le droit à l'allocation familiale communale. Le Conseil municipal a décidé d'appliquer le principe qui est instauré depuis quelques années, à savoir, offrir deux rouleaux de 35 litres par enfant ayant moins de 18 ans le 30 juin. Cette année ce sont 175 enfants qui sont concernés, soit une allocation d'un montant de 7'000 francs.

### **Remerciements**

Après avoir siégé durant 16 ans, soit depuis 2002 et même présidé l'assemblée des délégués du syndicat scolaire Courtelary – Cormoret – Villeret, Mme Olivia Boillat nous a adressé sa démission. Le Conseil municipal remercie très sincèrement Mme Boillat pour le travail qu'elle a accompli durant toutes ces années au service des écoles.

### **Recherche délégué(e)**

Le Conseil municipal a enregistré récemment la démission de Mme Olivia Boillat, représentante communale au sein de l'assemblée des délégués du syndicat scolaire de Courtelary – Cormoret – Villeret. Le Conseil municipal prie toutes les personnes intéressées à ce poste de s'annoncer ou de faire des propositions

**au Secrétariat municipal de Villeret**

**jusqu'au 30 juin 2018**

Les personnes intéressées pourront par ailleurs obtenir tous les renseignements voulus (tâches de l'assemblée, période fonction, etc.), au Secrétariat municipal.

### **Délégation**

M. Richard Habegger représentera la commune lors de l'assemblée générale de la CMJB, le mercredi 20 juin 2018 à Cortébert. M. John Vuitel participera à l'assemblée des délégués du Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze, le jeudi 21 juin 2018 à Corgémont.

### **Rue Principale**

Les travaux de remplacement des conduites d'alimentation et d'épuration du réseau communal se poursuivent le long de la route cantonale selon le planning prévu. Il faut

ajouter à cela, le début de la construction de la nouvelle usine Straumann ainsi que les travaux de son parking couvert. Ces facteurs réunis font que des colonnes de voitures se forment aux heures de pointe à l'abord des travaux et que l'accès à la rue Principale est parfois problématique. Dès lors nous invitons tout un chacun à faire preuve de patience et de tolérance et remercions les riverains et habitants voisins pour leur compréhension durant cette période de chantiers conséquents pour notre village.

### **Fermeture de l'administration communale**

Pendant les vacances d'été le bureau communal fermera du lundi 23 juillet au vendredi 3 août 2018.

### **Combe-Grède**

L'exécutif tient à signaler que, malgré la fermeture du sentier de la Combe-Grède suite aux intempéries de la semaine dernière, la chaîne du Chasseral et ses nombreuses métairies restent accessibles pour les randonneurs et amis de la montagne par d'autres itinéraires pédestres au départ de Villeret, dont ceux de la Métairie aux Renards et de la Fauchette.

### **Aide sociale**

C'est une somme de Fr. 479'572.80 que la commune doit payer pour l'année 2017 comme part communale à la compensation des charges pour les dépenses d'aide sociale et de la protection de l'enfant et de l'adulte.

### **Péréquation financière**

Le Conseil municipal a également pris connaissance de la décision du canton en rapport avec la compensation des charges concernant les transferts de charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes pour l'année 2018. Alors que le budget prévoyait une dépense de Fr. 169'000, la dépense effective est de Fr. 174'682, soit de Fr. 5'682 plus élevée.

### **Qualité de l'eau**

Les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab, suite à notre prélèvement du 28 mai 2018 à la Rue Principale 18, sont bons. Température mesurée in-situ : 12.5°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Conseil municipal

Villeret, le 11 juin 2018